

Compte-rendu

Demi-journée d'information

« Comment protéger notre biodiversité ? »

Aiffres (79) - 19 novembre 2018

L'Association Nationale Notre Village fédère au niveau national des collectivités engagées dans la protection et le développement de leur territoire en initiant des démarches de développement durable et de vision prospective.

Le 25 septembre 2015, 193 nations se sont rassemblées aux Nations Unies à New York afin de lancer les 17 nouveaux objectifs de développement durable (ODD).

Ces ODD fixent à présent l'agenda du développement mondial, environnemental et de la politique internationale pour les 15 années à venir jusqu'en 2030, d'où le terme « Agenda 2030 », en remplacement du terme « Agenda 21 ». Les ODD renouvellent ainsi, la feuille de route de Rio 1992 et l'Agenda 21 local.

Le Premier Ministre lors du Comité interministériel du 8 février 2018 a réaffirmé les engagements du gouvernement à mettre en oeuvre les ODD : « Afin d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable et renforcer la synergie dans la mise en oeuvre entre l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris, le gouvernement réaffirme son engagement à mettre en oeuvre les ODD sur le plan national et international ».

Attachée à mettre en lumière le dynamisme des territoires et de participer à la territorialisation des Objectifs de Développement Durable, l'Association Nationale Notre Village a décidé de lancer en partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, l'opération : « Objectif 2030 : Rencontres au cœur des territoires » qui permettra de présenter les actions concrètes engagées par les collectivités et leur impact sur les ODD.

L'Association et ses représentants se rendront ainsi, dans 10 collectivités, réparties en France afin d'aborder et de mettre en avant leurs initiatives, sur des thèmes spécifiques.

Ce sera également l'occasion pour l'association de se présenter et d'expliquer les différents services qu'elle propose aux collectivités territoriales (service accueil/installation, projets territoriaux de développement durable (projet de territoire / agenda 2030, Label Notre Village Terre d'Avenir...)

La deuxième rencontre s'est déroulée à Aiffres sur le thème : « Comment protéger notre biodiversité ? », le lundi 19 novembre 2018 avec la participation et le soutien de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Accueil des participants

Sophia MARC

Adjointe au Maire d'Aiffres

Yves Tartinville

Vice-président de l'Association Nationale
Notre Village - Conseiller Municipal de
Briarres sur Essonne



« **L'Agenda 2030 : le développement durable dans les prochaines années** »

Isabelle DENIS - Référente territoriale de projets de développement durable - DREAL Nouvelle-Aquitaine

L'Agenda 2030 constitue le programme international qui porte une vision permettant de transformer notre monde vers un développement durable. A travers les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui le constituent, soyons tous acteurs de cette transition.

Contexte

Adopté le 25 septembre 2015 par les chefs d'État et de Gouvernement réunis lors du Sommet spécial sur le développement durable de l'ONU, l'Agenda 2030 fixe 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) déclinés en 169 cibles pour répondre aux défis de la mondialisation en se fondant sur les 3 composantes - environnement, social et économie - du développement durable.

L'Agenda 2030 est la nouvelle feuille de route internationale pour la mise en œuvre du développement durable.

Il est constitué de 17 objectifs thématiques, 169 cibles à atteindre et de 244 indicateurs de suivi.

L'objectif global de l'Agenda 21 reste le même. Sur la route du 21^{ème} siècle on se fixe des objectifs plus précis dans un calendrier plus rapproché : échéance 2030.

L'Agenda 21 est une démarche toujours utilisable par les collectivités, qu'il est possible de mettre en œuvre en s'appuyant et contribuant sur les ODD.

La France est déjà en action pour contribuer aux ODD au travers de différentes actions à portée réglementaire, participatives, de soutien aux acteurs locaux, de campagnes d'information et de communication (réseaux sociaux, Newsletter "ODDysée",...).

La DREAL Nouvelle Aquitaine participe à l'accompagnement des territoires, en lien avec les DDT(M), pour une meilleure appropriation des ODD : actions d'information et de sensibilisation, soutien méthodologique, mise à disposition d'outils,...

Tout le monde a un rôle à jouer : **Tous acteurs, Tous mobilisés !**

Tous les acteurs, dont les collectivités, peuvent y contribuer, notamment en :

- mobilisant leurs parties prenantes, en organisant des échanges et montant des partenariats;
- co-construisant avec les acteurs du territoire (publics et privés) et en favorisant la participation citoyenne.
- prenant en compte les ODD dans leur stratégie territoriale et leurs actions, existantes, en cours d'élaboration ou à venir.

« **Tout le monde a un rôle à jouer** »



Comment les citoyens peuvent-ils aider les politiques publiques à préserver la biodiversité ?

Sylvie HOUTE - Ingénieure - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé / CNRS

L'homme dépend des écosystèmes car nous tirons nos ressources de ces derniers.

Les écosystèmes sont donc indispensables pour notre avenir; ils supportent des processus, liés à l'activité biologique des espèces présentes, qui assurent des fonctions, dont nous tirons des bénéfices individuels ou collectifs. Tout cela améliore le bien-être humain. Ainsi, l'homme, en accordant des valeurs aux écosystèmes, influence les processus de gouvernance. Les décisions de gestion vont ensuite modifier le fonctionnement des écosystèmes. C'est une nouvelle façon d'approcher la question de la valeur de la biodiversité.

La Terre a perdu la moitié de ses populations d'espèces sauvages en 40 ans

Une étude menée en Allemagne conclue à un recul de 75% du nombre d'insectes volants sur les vingt-cinq dernières années.

Parrallèlement, on assiste plus récemment à une volonté des politiques publiques d'impliquer les citoyens. Or ils ont du mal à le faire. Quand ils le font elle est davantage une exigence théorique qu'une pratique effective qui renvoie le citoyens au rôle d'observateurs et non d'acteur de la décision.

La conservation de la biodiversité ne passera pas par la législation mais par les citoyens.

L'action publique doit inviter la vie citoyenne à participer aux enjeux environnementaux, c'est un vrai projet politique: l'éducation relative à l'environnement, l'éducation populaire est à mon sens la seule capable de relever les défis liés à la conservation de la biodiversité.

C'est tout l'enjeu de Mon Village Espace de Biodiversité dont la démarche laisse l'initiative aux acteurs locaux, les accompagne pour leur donner les capacités d'agir.

Le dispositif Mon Village Espace de Biodiversité est un programme de culture scientifique sur la biodiversité (jardins et espaces verts communaux) et a vocation à se dérouler sur plusieurs années sur un territoire, avec une seule année par commune.

L'objectif ultime du programme est de construire une relation entre la société et son espace environnant (le territoire), autour de la gestion d'un bien commun, la biodiversité. Les citoyens sont conduits à pratiquer des observations dans le cadre d'une démarche participative (science citoyenne) favorisant leur 'reconnexion' avec la nature. Grâce à ce dispositif, la conservation de la biodiversité peut devenir du ressort du citoyen, qui se sent alors légitime pour participer aux processus de gouvernance de son territoire et éclairer les décisions de gestion.

Témoignage



Cathy FRUCHON - Membre de l'Association Biodiversité, Balanin et Torcheopot.

La commune d'Aiffres a adhéré à la démarche Mon Village : Espace de Biodiversité en 2012.

Un Groupe Biodiversité a été créé : un groupe de 7 citoyens volontaires accompagné par le dispositif Village pour réfléchir, lors de quatre rencontres, aux actions qu'ils souhaiteraient voir aboutir sur leur commune.

Le Groupe Biodiversité a retenu et présenté au Conseil Municipal, un axe de travail sur la « Valorisation du patrimoine naturel et des pratiques des particuliers et des professionnels » constitué de six actions :

1. Communication, information (site internet communal et de la CAN ; presse locale ; radio...),

2. Regroupement des inventaires sur la commune. Objectif : mieux connaître pour mieux protéger, regroupement des inventaires existants et création de nouveaux inventaires,

3. Organisation de sorties découvertes: programmation de temps forts sur l'année, par saisons sur un thème (sortie nocture, fête de l'abeille...),

4. Plan de gestion différenciée des espaces verts et naturels. But : mieux gérer les différents espaces verts dans le respect de la charte Terre Saine (0 phyto).

5. Remise en état d'une mare

6. Plantation de haies et d'arbres

Cette aventure ne s'est pas arrêtée là : dès 2013 les citoyens sont passés à l'action, avec le soutien de la mairie, en réalisant au cours des six dernières années l'ensemble des actions discutées dont :

- réalisation d'un inventaire des orchidées,
- plantation de haies, d'un verger et d'arbustes à fruits,
- Organisation de trocs-plantes,
- Entretien du rucher,
- Organisation de la fête de la biodiversité,
- Sortie découverte des plantes sauvages,
- Sorties noctures (chiroptères...)
- Films et conférences
- Création de composteurs, d'hôtels à insectes,
- Travail régulier avec les enfants sur la protection de la biodiversité
- ...

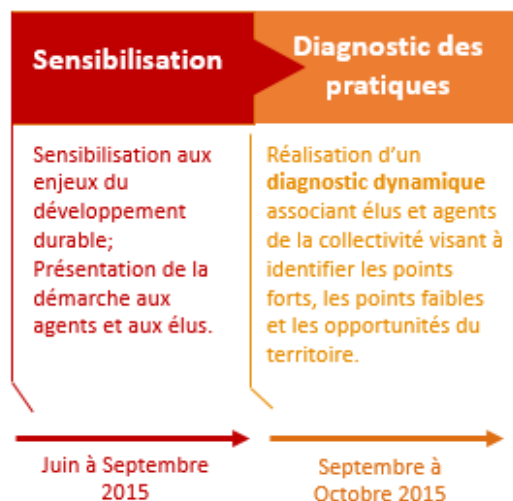
Devenant un acteur de la commune, le Groupe Biodiversité, constitué actuellement de 20 personnes, s'est structuré en association en 2017.



Retour d'expérience - Aiffres (79)

Aurélié SICOT - Conseillère Municipale déléguée au développement durable, à la mobilité et à la qualité des services.

L'Agenda 21 de la commune d'Aiffres - les différentes étapes :





Davy RABAULT - Agent responsable des espaces verts à Aiffres.

Actions sur le territoire pour protéger la biodiversité :

- **Signature de la Charte Terre Saine** en 2009 et création d'un plan d'entretien des espaces publics. Solutions apportées face au 0 phyto :

- Engazonnement des surfaces calcaires
- Désherbage manuel régulier des massifs
- Désherbage mécanique des trottoirs
- Pose de bâches de plantation
- Paillage des plantations
- Tonte Mulching
- Cimetière engazonné

- **Plantations participatives de haies**

400 m de haies plantées en 2014, 100 m en 2015..., en partenariat avec : Balanin et Torcheptot, les chasseurs, les randonneurs, des bénévoles mais aussi des élèves de CM1 et CM2.

- **Création d'un verger communal**

Le verger communal est né d'une collaboration entre la collectivité et l'association Balanin et Torcheptot avec l'aide de 2 classes élémentaires ainsi qu'une classe de maternelle (75 enfants).

Les enfants associés à ce projet ont pu élaborer un panneau d'entrée de Verger découvert par le grand public lors d'une inauguration organisée par la collectivité autour du verre de l'amitié en juin 2018 et ainsi valoriser leur travail.

- **Création d'un rucher communal**

Sous l'impulsion de Mon Village, Espace de Biodiversité, un rucher communal a vu le jour en 2012 :

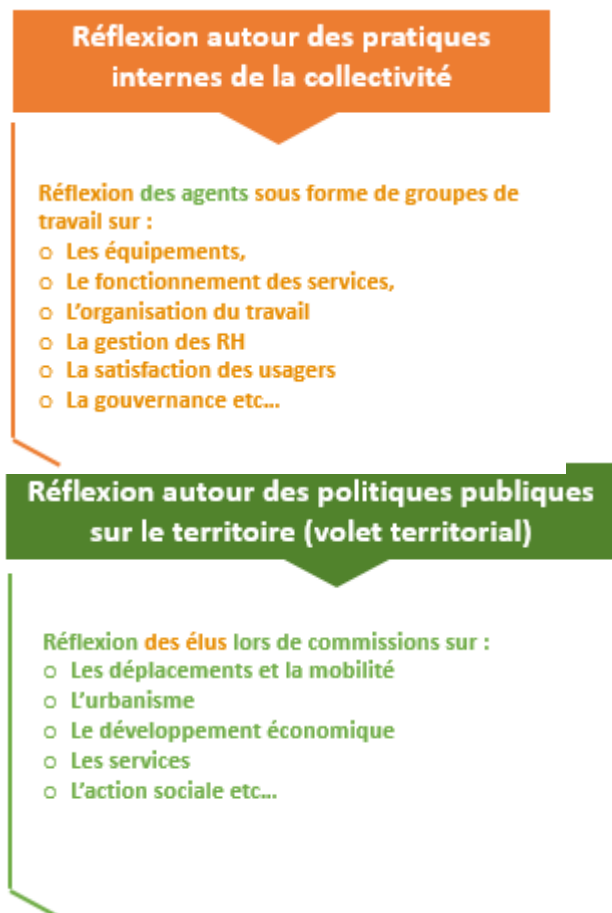
- Mise en place avec l'appui d'un technicien du CNRS
- Formation des agents Espace Vert aux différentes étapes du rucher
- Mise en place d'une jachère mielifère d'un hectare (sainfoin, trèfle alexandrie, bourrache, centaurée, lavatère, phacélie, etc.)

La collectivité est propriétaire de 3 ruches qui permettent 2 récoltes à l'année et ainsi animer la fête des abeilles ayant lieu chaque année.

Autres actions engagées autour de la biodiversité :

- Balade à vélo avec découverte du patrimoine avec visite des sites où des actions sont engagées
- Zones de fauches tardives (orchidées)
- Fauchage des accotements (1 passage seulement pour la sécurité)
- Distribution graines mélange trottoir fleuri
- Récupération de 80 m³ d'eau de pluie pour l'arrosage.

La méthode de travail - 2 axes :





Retour d'expérience - La Crèche (79)

Bruno LEPOIVRE - Maire-adjoint chargé de l'Urbanisme, du Développement Durable, du Cadre de Vie et de l'Agriculture.

Plusieurs actions ont été menées en faveur de la protection de la biodiversité :

- Signature de la Charte Terre Saine (0 phyto) - Suite à la délibération prise à l'unanimité du Conseil Municipal du 24 novembre 2009, le Maire a été autorisé à signer la Charte Terre Saine Poitou-Charentes.
- Plantations de haies arbustives, route de Buffevent et route de Fenioux, par les élèves
- Plantations d'arbres à Champicard et sur le bord de Sèvre
- Troupeau de vaches aux Brangeries
- Entretien des bassins d'orages par des moutons
- Adhésions à l'association des truffiers et au syndicat l'Abeille des Deux-Sèvres
- Plantation de jachères fleuries avec des semences mielifères
- Installation d'hôtels à insectes et de nichoirs
- Installation d'habitat pour les chauves-souris
- Installation de 12 ruches
- Plantations de plus de 200 fruitiers (une naissance/un arbre) - verger communal 4 saisons + chêne vert truffiers



La démarche Agenda 21 « Notre Village Terre d'Avenir »

Céline ROBERT - Cheffe de projet Agenda 21 - Association Nationale Notre Village

Depuis 2006, l'Association Nationale Notre Village participe en lien avec le Ministère chargé du développement durable à l'élaboration des Agendas 21 locaux (programme d'actions en faveur du développement durable)... Elle accompagne les communes, les communes nouvelles et les intercommunalités dans cette démarche.

L'association NOTRE VILLAGE (créée en 1992) s'implique depuis près de 20 ans dans le développement durable grâce à ses actions:

- Le service accueil installation (création en 1994) : maintien du tissu économique et de la cohésion sociale
- La déclaration des droits et des devoirs des Villages de France (adoption en 2000) : « chaque village est un lieu de vie à épargner pour les générations futures... »

- Le service « Agenda 21 local » (création en 2004) : mise en valeur du Développement Durable au sein des collectivités
- Le service « Projet de Territoire » (création en 2016) : vision et projets prospectifs sur le long terme pour les collectivités.

L'Agenda 21 est un programme d'actions pour le XXIe siècle définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable à l'échelle du territoire concerné.

C'est un outil de mise en œuvre des ODD. Les 17 objectifs se retrouvent dans les 5 finalités autour desquelles sont constitués les Agendas 21.

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources



Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains



Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations



« Le diagnostic réalisé par l'Association Nationale Notre Village nous a permis d'avoir un état des lieux objectif et très précis de notre territoire ».

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



« L'Agenda 21 est un outil de mise en œuvre des ODD »

Méthode de mise en place d'un Agenda 21 proposée par l'Association Nationale Notre Village :

- Audit complet de la collectivité suivi d'une visite de terrain
- Synthèse de diagnostic réalisée par l'association
- Mise en place d'un comité de pilotage lors de la 1^{ère} réunion publique (élus, habitants, associations...) afin d'organiser des groupes de travail et d'élaborer un programme d'actions validé par le conseil municipal
- Elaboration de l'Agenda 21 local (Charte Notre Village Terre d'Avenir) (diagnostic et fiches actions)
- Présentation de la Charte Notre Village Terre d'Avenir devant le comité national de Labellisation et d'Évaluation (Administrateurs, Partenaires, Administrations)
- Obtention du label (pour 3 ans)
- Évaluation de la collectivité tous les 3 ans afin de conserver ou non le label (grilles d'évaluation et d'indicateurs)

Le label « Notre Village Terre d'Avenir »

- Reconnaissance de la qualité de vie de la collectivité et de son engagement en faveur du développement durable
- L'acquisition du label se matérialise par un panneau (ou totem) apposé aux entrées du territoire

Intérêts de la démarche pour les collectivités

- Être acteur de son propre développement tout en donnant un cadre aux actions à réaliser (actions concrètes et adaptées)
- Permettre une participation et une implication citoyenne
- Valoriser le territoire : vitrine en terme d'exemplarité
- S'inscrire dans un réseau d'acteurs
- Bénéficier d'une démarche et d'outils adaptés aux collectivités.

Le projet de territoire est un document prospectif qui permet de définir des axes de développement à partir de problématiques territoriales.

Méthode de mise en place d'un projet de territoire proposée par l'Association Nationale Notre Village

- création d'un comité de pilotage
- visite du territoire
- entretiens avec les acteurs du territoire
- rédaction d'un diagnostic territorial
- définition des enjeux
- définition des scénarios et des orientations avec le comité de pilotage
- réunions de concertation
- proposition d'un plan d'action
- validation du projet de territoire par le Conseil Municipal

Intérêts de la démarche pour les collectivités :

- Permettre aux communes d'élaborer des projets en commun
- Avoir une ligne directrice pour les années à venir (à court, moyen et long terme),
- Construire des projets adaptés aux besoins des territoires,
- Permettre aux élus du territoire, aux acteurs économiques et institutionnels et aux habitants de travailler ensemble sur un projet commun,
- Permettre de valoriser la collectivité et les projets politiques en cours et à venir

Association Nationale Notre Village

Le Clos Joli

19500 Meyssac

Tél : 05.55.84.08.70

info@notrevillage.asso.fr -

www.notrevillage.asso.fr